

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 52
Membres absents : 26
Procurations : 10

Séance du 25 septembre 2024
L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 25 du
mois de septembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 19/09/2024
Date de transmission : 01/10/2024
Date de mise en ligne : 02/10/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, M. SCHNEIDER Patrice, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAZES Hélène, M. DELMOND Max, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. FUCHS Gilbert (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. MEYER Jean-Paul (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERl Angelo, Mme RINQUEBACH Ariane (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à Mme LEFEBVRE Martine), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. STRICH Vincent, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. KASTLER André), Mme WILLER Christèle, M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

30^{ème} QUESTION

Ressources Humaines - Révision des taux de cotisations de la protection sociale complémentaire « prévoyance » et revalorisation du montant de la participation employeur

(DELIBERATION n°2024-153),

Par délibération du 26 septembre 2018, Saint-Louis Agglomération a adhéré, avec effet au 1^{er} janvier 2019, à la convention de participation que le Centre de Gestion du Haut-Rhin a mis en place pour la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance.

Cette convention, confiée au groupement CNP Assurances / Relyens arrive à échéance au 31 décembre 2024 mais peut être prorogée pour des motifs d'intérêt général pour une durée maximale d'un an. Elle concerne les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Depuis la signature de cette convention, le contexte réglementaire a évolué et la réforme de la protection sociale complémentaire n'étant pas finalisée, certaines mesures législatives et réglementaires sont encore à venir. Dans ce contexte, le Centre de Gestion n'est pas en mesure d'engager une nouvelle consultation pour le 1^{er} janvier 2025.

Dans cette attente et pour permettre aux collectivités de répondre à leurs obligations en matière de protection sociale complémentaire prévoyance au 1^{er} janvier 2025, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé, après consultation du Comité Social Territorial, de prolonger d'un an la convention de participation Prévoyance pour motif d'intérêt général, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Par ailleurs, par courrier du 19 juin 2024, il est fait état d'un compte de résultat établi fin janvier 2024 faisant apparaître un rapport S/P (sinistres/primes) dégradé à 1,28. Le déficit cumulé sur les 5 premières années de la convention s'élève à 2 millions d'euros, porté principalement par le risque incapacité.

Cette dégradation avait également été constatée les années précédentes, et avait déjà fait l'objet d'une augmentation des taux de cotisation de 10% au 1^{er} janvier 2022 et au 1^{er} janvier 2023 et de 15% au 1^{er} janvier 2024, pour les risques incapacité, invalidité et perte de retraite.

L'assureur demande par conséquent une nouvelle revalorisation tarifaire de 15% au 1^{er} janvier 2025. Afin d'assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, le Centre de Gestion a décidé de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 15 % des garanties incapacité, invalidité, perte de retraite au titre de la sinistralité.

Aussi, afin de garantir à l'ensemble du personnel de Saint-Louis Agglomération un niveau de participation à la couverture du risque « prévoyance » équivalent à celui actuellement en vigueur, la participation employeur mensuelle forfaitaire par agent nécessite d'être revalorisée et portée de 38€ à 43€, les conditions d'octroi demeurant inchangées.

Pour la mise en œuvre des modifications exposées ci-dessus, il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'acter la prolongation d'un an, pour motif d'intérêt général, de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » souscrite auprès de Relyens/CNP Assurances. L'échéance est ainsi fixée au 31 décembre 2025 ;
- d'acter les nouveaux taux de cotisations applicables au 1er janvier 2025 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance et figurant ci-dessous ;

	Niveau d'indemnisation	Taux en vigueur jusqu'au 31/12/2024	Taux au 01/01/2025
Incapacité	95 %	0,82 %	0,94 %
Invalidité	95 %	0,44 %	0,51 %
Perte de retraite	95 %	0,62 %	0,71 %
Décès / PTIA	100 %	0,34 %	0,34 %

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières de la convention de participation à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » du Centre de Gestion du Haut-Rhin à laquelle la collectivité a adhéré, ainsi que tout acte y afférent ;
- de fixer, à partir du 1^{er} janvier 2025, la participation employeur forfaitaire mensuelle pour le risque prévoyance à 43€ par agent dans la limite du montant de la cotisation versée par l'agent, tout en maintenant les conditions d'attribution de la participation employeur à la protection sociale complémentaire telles que fixées par délibération du 19 décembre 2018.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositifs seront inscrits au budget de l'exercice 2025 au chapitre 012 et aux articles prévus à cet effet.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 30 septembre 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMAN

